

ROYAUME DU MAROC



**TERMES DE REFERENCES POUR LA CONCEPTION ET L'AMENAGEMENT
DES JARDINS BOTANIQUES
REF : MAR/2010/060**

Juillet 2010

I. Contexte de la consultation

Le Programme de Développement Territorial Durable des Oasis du Tafilalet (POT) est mis en œuvre par le ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace via la Direction de l'Aménagement du Territoire avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et d'autres partenaires financiers et techniques.

Soucieux du développement durable des oasis de Tafilalet, le POT vise à travers la conception des jardins botaniques à contribuer à la préservation et la valorisation de la biodiversité végétale et à renforcer ses actions notamment dans le cadre de sensibilisation à l'environnement et le renforcement du rôle de la Délégation Provinciale de l'Education en matière de l'éducation à l'environnement.

Cette action s'inscrit parmi les actions prises en charge par le MHUAE / POT dans le cadre de la convention relative à la mise en œuvre du plan d'action du Pays d'Accueil Touristique Désert et Oasis (PATDO).

II. Objectifs de la consultation

La consultation a pour principaux objectifs de:

- Contribuer à la valorisation et la préservation de la biodiversité végétale des oasis;
- Implanter trois sites (un établissement scolaire, un établissement touristique et une coopérative agricole) de collection de la biodiversité végétale des oasis dans le but de :
 - Créer un espace intégré d'enregistrement et d'exposition de savoir-faire et de cultures associés à l'usage de la biodiversité végétale et à usage commercial (cas de la coopérative agricole) ;
 - Offrir à la population locale et aux visiteurs un espace ayant un service écotouristique (cas du gîte qui sera choisi par les consultants);
 - Créer un site pédagogique pour les futures générations (cas de l'établissement scolaire).

III. Tâches des consultants

L'équipe interviendra dans la conception des jardins botaniques en collaboration avec la coordination nationale du POT :

- Dégager les possibilités techniques les plus adaptées en tenant compte des objectifs du projet et de ses composantes;
- Exécuter le métrage, les esquisses et les plans d'aménagement, les croquis en perspective, les coupes et les panneaux de présentation ;
- Déterminer les espèces adéquates à planter dans chaque site ;

- Réaliser les estimations budgétaires, les devis...;
- Elaborer les CPS (Cahier de Prescriptions Spéciales) pour la mise en œuvre des travaux d'aménagement ;
- Veiller sur l'achat des semences et des plants ;

IV. Livrables de la consultation

- Les esquisses et les plans d'aménagement, les croquis en perspective, les coupes et les panneaux de présentation;
- Un CPS (Cahier de Prescriptions Spéciales) pour la mise en œuvre des travaux d'aménagement ;
- Les estimations budgétaires, les devis...
- Les listes et quantité des semences et plants pour chaque site ;
- Liste des fournisseurs des plants et semences ;
- Les supports pédagogiques (un catalogue rassemblant des fiches techniques des espèces plantées ou à planter et guide de mise en culture et de valorisation (en arabe et français), panneaux de signalisation (noms vernaculaires et scientifiques des espèces de plantes (en arabe et français)) ;

V. Durée de la consultation

La durée de la consultation est de deux mois à compter de la date de signature du contrat.

VI. Profil du Consultant

L'équipe de consultants sera composée de :

- Un ingénieur agronome spécialité horticulture et/ou un botaniste ;
- Un infographiste.

L'équipe de consultants est censée avoir les compétences suivantes:

- Disposer d'une bonne connaissance des techniques paysagères, des modalités de culture et des végétaux, ainsi que des nouvelles techniques d'aménagement. Elle peut être spécialisée d'agriculture et des végétaux oasiens ;
- Disposer d'une bonne connaissance et maîtrise de l'outil informatique ;
- Concilier techniques, souci esthétique, originalité et spécificité des oasis.

VII. Réception et paiements des honoraires

Trois réceptions/paiements sont prévus :

1. La première (60% du montant total après livraison et validation de:
 - Esquisses et plans d'aménagement, croquis en perspectives, coupes et les panneaux de présentation ;
 - CPS (Cahier de Prescriptions Spéciales) pour la mise en œuvre des travaux d'aménagement
 - Les estimations budgétaires, les devis...
2. La deuxième (40% du montant total) après livraison et validation des:
 - Sites aménagés en jardins botaniques;
 - Supports pédagogiques.

VIII. Présentation de l'Offre

Cette offre doit comprendre :

1. Le curriculum vitae détaillé des consultants;
2. L'offre technique des consultants précisant l'approche méthodologique, le calendrier des activités...etc. ;
3. L'offre financière (Les frais de déplacement et d'hébergement sur le terrain sont à la charge des consultants) ;
4. Autres références jugées utiles.

IX. Date limite et lieu de remise des candidatures

Les dossiers, sous plis fermés, seront adressés à M. le Coordonnateur National du Programme Oasis Tafilalet à l'adresse suivante : Programme Oasis Tafilalet, BP 510 Boutalamine, Errachidia, ou remis au siège du programme sis à la Délégation Provinciale de l'Habitat, de l'Urbanisme et l'Aménagement de l'Espace, Avenue Moulay Ali Cherif, Errachidia, et ce, **au plus tard le 1 septembre 2010 à 16h30.**

Pour plus d'informations, prière prendre contact avec le coordonnateur national du Programme au téléphone Tél. : (212) (0) 5 35 57 28 77.